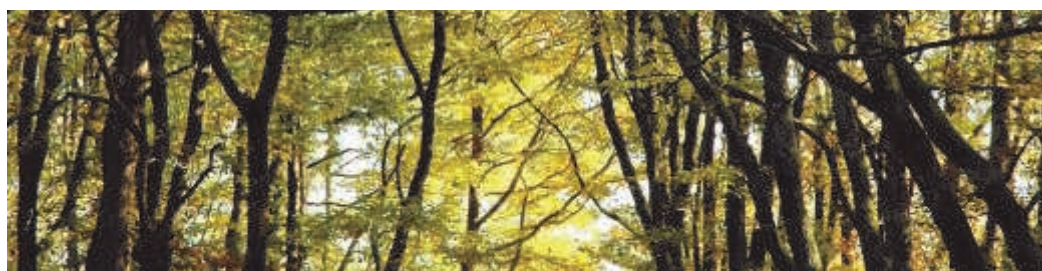




COMITE INTERPROFESSIONNEL DU BOIS ENERGIE



## Collectivités territoriales et professionnels : coopération incontournable pour développer le bois énergie



La **filière bois énergie** s'inscrit dans l'économie de marché mais n'obéit pas seulement aux lois du marché. Les **collectivités territoriales**, avec les professionnels, se sont fortement impliquées dans le **développement du chauffage collectif et des réseaux de chaleur** ainsi que dans la mise en place d'outils de mobilisation des ressources forestières, industrielles ou agricoles.

Les formes de **coopération entre collectivités et professionnels** sont très diverses et varient en fonction des responsabilités que ces derniers assument ou des tâches qui leur sont dévolues. Les modalités de ces partenariats ont été établies selon la spécificité des territoires et les engagements réciproques noués entre les partenaires au fil du temps.

On observe ainsi que **le rôle des collectivités territoriales se révèle fondamental pour engager et/ou accompagner les projets bois énergie**, depuis la mobilisation des ressources jusqu'à la distribution de chaleur, en passant par le financement des installations.

### Objectif du colloque

Le colloque présentera, au travers de témoignages et d'échanges (tables rondes), les relations économiques et contractuelles qui se sont instituées entre les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et les professionnels de l'amont (forestiers...) et de l'aval (énergéticiens...) de la filière, pour concrétiser les projets, garantir leur pérennité et surmonter les obstacles qui subsistent ou qui apparaissent dans un monde énergétique fluctuant et un contexte économique incertain.

## COLLOQUE

9 octobre 2012

Conseil régional  
Midi-Pyrénées  
Toulouse

### avec la participation de

ADEME MIDI-PYRENEES  
ALLIANCE FORÊTS BOIS  
AMORCE  
ASSOCIATION BOIS ÉNERGIE 41  
BOIS ÉNERGIE 15  
BUREAU D'ETUDES DEBAT  
CALIA CONSEIL  
COMMUNE DE TRAMAYES (71)  
COMMUNES FORESTIÈRES AUVERGNE-LIMOUSIN  
COMMUNES FORESTIÈRES MIDI-PYRENEES  
CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT (34)  
CORIANCE  
CRER POITOU-CHARENTES  
FEDERATION DES EPL  
FNCCR  
GROUPE SNI  
MIDI PYRÉNÉES BOIS  
PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN  
QUERCY ÉNERGIES  
REGION MIDI-PYRÉNÉES  
RHÔNALPÉNERGIE ENVIRONNEMENT  
SCIC ARIÈGE ENERGIE BOIS FORÊT  
SIEL 42  
SYDED DU LOT  
TRIFYL

### avec le soutien de



### en partenariat avec





## MATIN

9h30

Introduction de la journée par Martin MALVY,  
Président de la Région Midi-Pyrénées  
et Bruno de MONCLIN, Président du CIBE

10h

### LES PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES OU DÉPARTEMENTALES DE DÉVELOPPEMENT DU BOIS ÉNERGIE

Les territoires abordent le bois énergie sous des angles très différents : politiques publiques climat, énergie, aménagement du territoire, développement des activités économiques, valorisation de la forêt et de l'agriculture,...

Les interventions permettront de comprendre les motivations des territoires et de présenter les objectifs atteints en coopération avec les acteurs privés.

- **Le bois énergie pour les collectivités locales, un levier majeur pour atteindre la cible des 3x20 %**

Aujourd'hui, les collectivités s'engagent dans une dynamique de meilleure efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Le bois énergie a un grand rôle à jouer pour atteindre les objectifs assignés.

*Delphine BELLANGER,  
Responsable Réseaux de chaleur, AMORCE*

- **Le bois énergie dans le cadre des politiques régionales climat/énergie - Les mécanismes de soutien (contrat de plan Etat-Région, financement du réseau des animateurs bois énergie,...)**

Comment soutenir cette filière tout en garantissant la complémentarité bois énergie/bois d'œuvre et la soutenabilité de la ressource ?

*Benoît LECLAIR,  
Vice-Président de Rhônalpénergie Environnement*

- **Bois énergie, aménagement du territoire et développement durable : l'exemple du Parc Naturel Régional du Morvan**

Sur ce territoire forestier et rural, le soutien aux projets bois énergie existe depuis plus de 15 ans.

Comment les missions d'animation se sont-elles mises au service du territoire et de ses entreprises pour aider au développement d'une filière cohérente ?

*Daniel SAUGET, Président de la Commission  
« Energies renouvelables » du Parc Naturel Régional du Morvan*

- **Valorisation du patrimoine forestier communal et débouchés énergétiques**

Les associations de communes forestières se sont engagées depuis de nombreuses années dans la mobilisation des élus sur les opportunités offertes par l'émergence de la filière bois énergie : mieux valoriser localement leurs ressources forestières.

*Dominique JARLIER, Président des Communes Forestières  
Auvergne-Limousin, et Sven BETOIN, Chargé de mission bois  
énergie, Communes Forestières Midi-Pyrénées*

- **Agriculture et diversification des activités au travers de la biomasse ligneuse**

L'association Bois Energie 41 a été créée en 2010 par les agriculteurs, les propriétaires forestiers et les collectivités territoriales du Loir-et-Cher engagés dans une démarche de valorisation de la matière forestière et bocagère en combustible bois.

Ce regroupement des acteurs vise à organiser la promotion et le développement de la filière bois énergie locale sur le territoire départemental.

*Hubert DESIRE et Marc FESNEAU, Association Bois énergie 41  
(Fédération départementale des CUMA 41, SCIC Bois Bocage  
Energie 41, Chambre d'agriculture et propriétaires forestiers  
de la région Centre)*

## TABLE RONDE

### L'animation de la filière bois énergie à l'échelle régionale ou départementale

Les animateurs bois énergie promeuvent le bois énergie et jouent un rôle de facilitateur et d'interface entre des acteurs différents : collectivités, porteurs de projet, professionnels (bureaux d'études, exploitants de chauffage, approvisionneurs...).

Ils expliqueront comment ils interviennent, chacun selon les spécificités de leur territoire, pour faciliter la coopération entre ces acteurs et aider les projets bois énergie à aboutir.

*Débat animé par Lionel BARTHE, Chargé de mission Energie  
à la Région Midi-Pyrénées*

avec la participation de :

Jean-Michel FERRY (Quercy énergies),  
Annick GARSULT-FABBI (Bois-énergie 15),  
Denis RENOUX (CRER Poitou-Charentes),  
Vincent RICHARD (Midi-Pyrénées Bois)

13h Buffet déjeunatoire offert par la Région Midi-Pyrénées



## APRES-MIDI

14h15

### LES OUTILS OPÉRATIONNELS MIS EN PLACE PAR LES COLLECTIVITÉS ET LES PROFESSIONNELS

Pour articuler la coopération public-privé, les outils existent mais ils sont parfois complexes et/ou peu connus. Ils seront détaillés et illustrés par des exemples concrets, que ce soit pour les réseaux de chaleur, le logement social, ou la mobilisation de la ressource forestière et l'approvisionnement en combustible.

- **Les différentes formes de montage de projets et de partenariats public/privé**

Présentation de la diversification des modes de gestion des chaufferies dédiées et réseaux de chaleur.

*Jérôme BOUGELOT, Président de Calia Conseil*

- **L'organisation du service public de distribution de la chaleur (rôles respectifs des collectivités et des professionnels) : régie, délégation de service public,...**

La création d'un réseau de chaleur suppose la mise en place d'un service public industriel et commercial (SPIC) de production et distribution d'énergie calorifique (compétence optionnelle pour la collectivité, raccordement facultatif pour l'utilisateur). La collectivité peut opter pour deux grands modes de gestion : directe (régie) ou indirecte (affermage ou concession).

Focus sur la relation entre collectivité et professionnels, différente selon le mode de gestion choisi.

*Serge DEFAYE, Bureau d'Etudes DEBAT*

### TEMOIGNAGES

⇒ **Création d'une régie communale :**

**appui des professionnels tout au long de la démarche**

Parcours d'une commune en appui avec les professionnels et collectivités pour mener à bien un projet de réseau de chaleur géré en régie en milieu rural.

*Michel MAYA, Maire de la commune de Tramayes (71)*

⇒ **L'autorité délégante, le concessionnaire et les autres partenaires : exemple de la ville de Castres**

Comment chacun trouve-t-il sa place dans le fonctionnement efficace d'un service public de distribution de la chaleur ?

*Hubert LHOIR, Directeur Général, Coriance*

- **Les outils publics/privés de mobilisation de la ressource forestière et de la production et distribution de combustible**

⇒ **Présentation de la SCIC Ariège Energie Bois Forêt**

Union d'un collège de producteurs de plaquettes bois énergie, propriétaires de bois, clients, partenaires et salarié qui, ainsi, mutualise ressources bois et compétences.

*Florent PAULY, Gérant*

⇒ **Plate-forme de la Communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc (34)**

Comment allier les capacités d'investissement et d'animation d'une collectivité et les compétences techniques et commerciales d'une coopérative forestière pour mieux mettre en valeur le patrimoine boisé d'un territoire de moyenne montagne ?

*Francis CROS, Conseiller Général du Canton de La Salvetat sur Agoût et Stéphane VIEBAN, Directeur adjoint d'Alliance Forêts Bois*

## TABLE RONDE

### Les outils de mutualisation de la maîtrise d'ouvrage (Syndicats intercommunaux, Société Publique Locale - SPL)

Pour la réalisation de réseaux de chaleur au bois, la maîtrise d'ouvrage mutualisée peut permettre de faciliter les réalisations. Cette table ronde présente plusieurs exemples concrets avec leurs spécificités, ce qui permettra de dégager les facteurs de réussite de chaque type d'organisation.

*Débat animé par Daniel BELON, Délégué au Développement durable à la FNCCR*

avec la participation de :

Etienne CAYREL (Trifyl),

Bernard TISSOT (SYDED du Lot),

Nicolas VEROT (SIEL 42),

Alexandre VIGOUREUX (Fédération des Entreprises Publiques Locales)

17h45

Clôture par Michel PEYRON,  
Directeur régional de l'ADEME Midi Pyrénées

## INFORMATIONS PRATIQUES

Comité Interprofessionnel du Bois Energie  
3 rue Basfroï - 75011 PARIS - Tél. 09 53 58 82 65

## LIEU DU COLLOQUE

CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES  
22, boulevard du Maréchal-Juin  
31406 Toulouse Cedex 9

Accueil des participants à partir de 8h45  
(inscription préalable obligatoire)

## VISITE

Ce colloque sera précédé de la visite de deux sites,  
le **lundi 8 octobre 2012 après midi** (départ de Toulouse en  
autobus à 14h) :

-Le **réseau de chaleur de Graulhet**, mis en œuvre  
par Trifyl, Syndicat mixte départemental pour la  
valorisation des déchets ménagers et assimilés.



-Le **réseau de chaleur de la ville de Castres**, ex-  
ploité par la société CORIANCE, avec un point sur l'approvi-  
sionnement de la chaufferie par Forestarn.

Visites organisées par Midi-Pyrénées Bois,  
avec le soutien de



## MODALITES D'INSCRIPTION

Les frais de participation intègrent les droits d'inscription, le déjeu-  
ner, le dossier de séance du colloque et l'accès aux présentations  
visuelles sur le site [www.cibe.fr](http://www.cibe.fr)

## Modalités d'inscription :

1/ Le bulletin d'inscription est à retourner au **CIBE - 3 rue Basfroï - 75011 PARIS, accompagné de votre chèque de règlement établi à l'ordre du CIBE, IMPERATIVEMENT avant le 3 octobre 2012.** L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du **chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre du CIBE.**

2/ A réception de votre règlement, nous vous adresserons une **confirmation par mail accompagnée des modalités d'accueil** puis une facture acquittée. Les administrations ou organismes qui ne peuvent régler d'avance, ou uniquement sur présentation d'une facture, doivent obligatoirement joindre au bulletin d'inscription une **lettre ou bon de commande dûment rempli et signé par l'autorité compétente.** Vous recevrez une facture que vous pourrez régler par virement bancaire.

3/ Si vous n'avez rien reçu 72 heures avant le début du colloque, veuillez nous téléphoner pour vérifier que nous avons bien enregistré votre inscription. Le fonctionnement du courrier peut être la cause du retard de la réception de votre inscription ou de votre confirmation.

4/ Formulées par mail, les **annulations** effectuées avant le 1er octobre donnent lieu à un **remboursement intégral.** Après cette date, et jusqu'au 3 octobre inclus, 25% du montant de l'inscription sera retenu. **Au-delà et en cas d'absence le jour du colloque,** la totalité de l'inscription est due. Les **remplacements** sont acceptés, merci de nous prévenir par écrit.

NB. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme ou les intervenants si les circonstances les y obligent

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à retourner  
**IMPERATIVEMENT avant le 3 octobre 2012 à :**

CIBE - 3 rue Basfroï - 75011 PARIS  
accompagné de votre chèque de règlement établi à l'ordre du CIBE

M. \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP/Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

☐ Je m'inscris au colloque du 9 octobre 2012

☐ Je suis adhérent du CIBE : je joins un chèque  
de 275,10 € (dont 45,10 € de TVA à 19.6%)

☐ Je ne suis pas adhérent du CIBE : je joins un  
chèque de 358,80 € (dont 58,80 € de TVA à 19.6%)

☐ Je souhaite m'inscrire à la visite du 8 octobre 2012  
(gratuit, réservé aux participants du colloque)

Date et signature, \_\_\_\_\_

Contact : Elodie PAYEN, CIBE - Tél. 09 53 58 82 65

N° SIRET : 493 783 551 00022 - NAF 9499Z  
N° de TVA Intracommunautaire : FR 65 491 783 551